



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 7 octobre 2024 DELIBERATION**

Rapporteurs : Brigitte ROSSI et Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 27**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,  
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjointe,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA,  
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE,  
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ,  
Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représentés :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

## **7 – CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX (ENSAP)**

L'ENSAP a sollicité la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour travailler sur les gaves d'Aspe et d'Ossau et leurs aménagements. L'ENSAP souhaite travailler sur les gaves au regard de leurs usages multiples : industriel, écologique, récréatif, et esthétique.

Le changement climatique implique une transformation du regard porté sur les gaves que l'équipe pédagogique souhaite transmettre aux élèves de dernière année d'école de paysage (Master 2).

Les étudiants disposent d'un cours nommé *atelier de projet : Le paysagiste habitant : Une approche solidaire du projet de paysage*. Cet enseignement a la particularité de se dérouler

hors les murs. L'un des enjeux du « hors les murs » est de mettre les étudiants en situation de contact direct avec le terrain sur lequel il leur est demandé d'intervenir.

L'étudiant au contact du terrain, des habitants, et d'une « maîtrise d'ouvrage » est amené à formaliser des intentions d'aménagement.

Dans ce cas précis, les étudiants devront formaliser des intentions d'aménagement en prenant en compte les savoir-faire des techniciens de la collectivité.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite donner une issue favorable à cette demande, car il s'agit :

- De donner suite au plan de référence des espaces publics travaillé en 2019 par Mariette Marty qui avait identifié dans son diagnostic, les berges des gaves comme des espaces « encore trop délaissés et à aménager »,
- De s'inscrire dans la politique nationale d'accélération de la transition écologique promue par le « fonds vert »,
- De participer localement à la formation d'étudiants de l'enseignement supérieur.

L'intervention de l'ENSAP est l'occasion d'ouvrir une réflexion sur l'aménagement des berges des gaves et la place que l'on souhaite leur donner au cœur de la ville.

Par ailleurs, il s'agira dans ce travail de réfléchir aux aménagements permettant de relier la Friche ( Rue Rocgrand) à la passerelle du Gave d'Aspe.

Les étudiants travailleront en trois phases entre octobre et décembre et cela donnera lieu à un rendu :

#### Phase 1 : diagnostic

- Rencontre avec les habitants,
- Echanges avec les agents des services techniques,
- Présentation des lieux.

#### Phase 2 : proposition d'intention d'aménagements

#### Phase 3 : finalisation des projets

Les étudiants seront encadrés par :

- Cyrille Marlin, paysagiste, Maître de conférences à l'ENSAP Bordeaux,
- Stéphane Duprat, paysagiste, intervenant extérieur,
- Jean-Baptiste Poinot, paysagiste, intervenant extérieur,
- Sara Ducloy, paysagiste, conférencière.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- Mise à disposition d'espaces de travail proches des gaves durant la durée du séjour (type médiathèque),
- Organisation de temps de travail entre les étudiants et les membres des services techniques.


Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

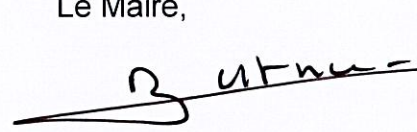

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ENSAP de BORDEAUX et prendre en charge une partie de la prestation intellectuelle qui sera produite par les étudiants à hauteur de 3 796 euros TTC.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 09.10.2024

Le Maire,

  
  
**Bernard UTHURRY**